



## OFFRE D'EMPLOI

### CONCIERGE

(Postes syndiqués : remplacements temporaires, sur appel selon les besoins du Service pour effectuer des remplacements)

La Ville de L'île-Perrot est à la recherche de personnes débrouillardes et manuelles afin de pourvoir un poste de concierge temporaire.

#### VOS PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Vous exécuterez différentes tâches reliées au travail d'entretien préventif, d'entretien physique et d'entretien ménager dans les édifices municipaux. Concrètement, vous aurez les responsabilités suivantes :

- Balayer, nettoyer, décaper et polir les planchers ;
- Monter et démonter les salles louées;
- Épousseter et nettoyer les petits et les gros ameublements, division des bureaux et toute autre surface qui le nécessite ex : filières, bords de fenêtres, ordinateurs, claviers, téléphones et autres ;
- Vider et nettoyer tous les paniers à rebuts et récupération ;
- Nettoyer et désinfecter les toilettes, les urinoirs, lavabos et douches et enlever les dépôts de calcium ;
- Laver et nettoyer les fenêtres, encadrements des fenêtres intérieures et les portes vitrées des entrées ;
- Nettoyer tous les stores ;
- Laver les murs ;
- Remplir les distributeurs de savon, de papier et autres ;
- Vider les cendriers extérieurs, ramasser les déchets autour des bâtiments ;
- Arroser les plantes ;
- Nettoyer et épousseter les escaliers et rampes d'escalier ;
- Informer la Ville de L'île-Perrot de toutes anomalies constatées qui pourraient détériorer la bonne condition du local.

Les responsabilités énumérées ci-dessus sont à titre indicatif seulement. Vous pourrez accomplir d'autres tâches connexes reliées à ce poste selon les besoins.

#### VOTRE PROFIL

- Diplôme de 5<sup>e</sup> secondaire (ou équivalence obtenue) ;
- Détenir de l'expérience pertinente relative au poste ;
- Maîtriser le français écrit et oral ;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide ;
- Être en bonne condition physique ;
- Être disponible de jour;
- Posséder un grand sens des responsabilités ;
- Faire preuve d'autonomie, de rigueur et de débrouillardise ;
- Avoir la capacité de travailler efficacement en équipe ou seul.

**VOS CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Poste temporaire : le nombre d'heures de travail dépendra des besoins en remplacement ;
- Le salaire est établi selon la convention collective en vigueur : 21,38 \$/heure.

**POSTULEZ MAINTENANT !**

- Veuillez accompagner votre CV d'une lettre de présentation
- Pour postuler : [emplois@ile-perrot.qc.ca](mailto:emplois@ile-perrot.qc.ca)
- Date limite : 13 septembre 2019

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seules les personnes sélectionnées seront contactées.

La Ville de L'Île-Perrot souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi.

L'emploi du masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Élisabeth Guilbault, CRHA  
Directrice du Service des ressources humaines